

# RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## (ODD 12)

### CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLE

2019

## Les premiers pas d'une stratégie D'approvisionnement de produits et services responsable

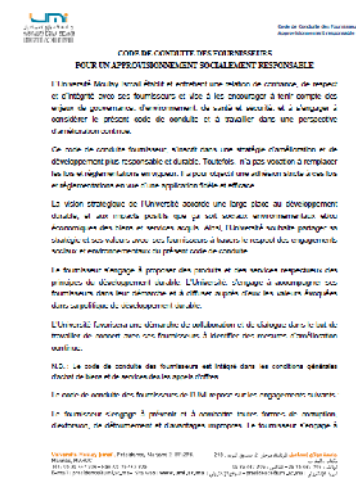
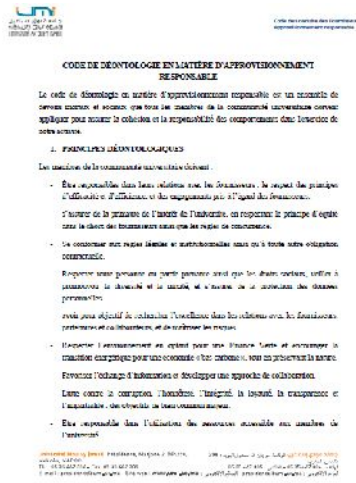
Un code de déontologie pour un approvisionnement responsable.

Un code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable.

Inspirée du plan cadre élaboré au Maroc en 2016, sur les Modes de Consommation et Production Durables et deux plans sectoriels : « Eco-construction et bâtiment durables » et « Agriculture et alimentation durables », dans le cadre d'un Programme Régional Switchmed financé avec l'appui de l'Union Européenne.

L'Université Moulay Ismail a pour objectif primordial l'encadrement de tous ses achats de produits et services et l'optimisation de ses dépenses, en s'assurant de l'application du règlement propre de l'Université (révisé en 2014) relatif au processus de consultation et d'appel d'offre, et, en veillant au respect des engagements stipulés dans son code de déontologie de l'approvisionnement responsable et dans son code des conduites des fournisseurs de l'approvisionnement responsable.

Cette politique vise à assurer la pertinence de l'engagement des dépenses par rapport aux besoins, s'assurer de l'efficacité de la sélection des fournisseurs, préserver l'intérêt de l'Université en terme de qualité et de risque et rationaliser les dépenses avec la garantie d'une qualité optimale.



## TRI ET GESTION DES DECHETS

**PENSEZ ENVIRONNEMENT**

**ADOPTER LES BONNES GESTES DE TRI DES DECHETS**

Dans la dernière décennie, le Maroc s'est engagé dans un processus constant de renforcement de son cadre juridique environnemental. Ainsi, les principaux textes de loi se rapportant à la gestion des déchets sont : La loi n° 26-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination. Elle vise à assurer le respect de nos principes fondamentaux de la chaîne, collecte, transport, élimination et traitement.

Les principaux aspects de cette loi, en relation avec la gestion des déchets, se résumant dans :

- L'instauration du principe « pollueur-payeur » et de la responsabilité partagée entre le « pollueur » et le consommateur, selon la nature du déchet (Déchet Dangereux ou non).
- La création de décharges contrôlées au lieu de la nature de déchet.
- La possibilité de planification de la gestion des déchets au niveau de chaque région ainsi qu'au niveau national.
- La création d'une structure nationale de gestion des déchets dangereux.
- La mise en place d'un système de contrôle et de surveillance des collecteurs.
- Mise en place d'un système global de sanctions encourues en fonction de la gravité des infractions.

Pour l'application et la mise en place de la loi 26-00, un ensemble d'articles et de textes réglementaires ont été promulgués à ce jour :

- Décret n° 2407-253 portant classification des déchets et fixant la liste des déchets dangereux.
- Décret n° 2100-119 relatif à la gestion des déchets dangereux et pharmaceutiques.
- Décret n° 2404-254 fixant les procédures administratives et les prescriptions techniques relatives aux déchets contrôlés.
- Décret n° 2409-255 fixant les modalités d'élaboration du plan directeur national de gestion des déchets dangereux.
- Décret n° 2408-254 relatif à la collecte, au transport et au traitement des déchets dangereux.

*Philosophie environnement*

Par principe de responsabilité avant l'obligation légale, l'Université Moulay Ismail s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une gestion optimale des déchets générés et mener cette opération de façon sécuritaire et efficace.

Ces mesures comprennent les procédures opérationnelles de base, le rôle et responsabilité des membres de la communauté universitaire, et les bonnes pratiques pour l'entreposage et l'élimination de toutes les matières dangereuses générés au sein de l'Université.

Surtout, les laboratoires et les centres de recherches de l'université qui requièrent une attention particulière concernant le tri, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux (affiche dépliants) en collaboration avec les prestataires externes mentionnés ci-dessus, sans oublier, le traçage de tous les cartouches afin de garantir le recyclage ainsi que l'équipement de tous les bâtiments de poubelles de tri.

Des prestataires externes, titulaires des marchés publics résultant des appels d'offres ouvert à la concurrence, assure les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux de la présidence et des établissements relevant de l'Université, s'engagent à travers des clauses précises, dans ces même marchés, de la gestion des déchets générés quotidiennement notamment des déchets dangereux.

**DANS LE BAC AU COUVERCLE VERT**

- Cartouches d'encre
- Véhic
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- Mobilier de bureau

**DANS LE BAC AU COUVERCLE JAUNE**

- Papiers, cartons
- Canettes, boîtes de conserve
- Triques alimentaires
- Bouteilles en plastique

**DANS LE BAC AU COUVERCLE MARRON**

- Restes de repas
- Tiges de fruits
- Monstres...

## UN CADRE DE REFERENCE DIVIRSIFIE

Le travail du prestataire de service titulaire du marché de nettoyage et d'entretien des locaux, est fonde sur un cadre juridique et environnemental. Ainsi, les principaux textes de lois se rapportant à la gestion des déchets sont : La loi n° 28-00 ([http://aut.gov.ma/pdf/Loi\\_n28-00\\_relative\\_a\\_la\\_gestion.pdf](http://aut.gov.ma/pdf/Loi_n28-00_relative_a_la_gestion.pdf)) relative à la gestion des déchets et à leur élimination. Et constitue le référentiel de base pour l'ensemble de la chaîne : collecte, transport, élimination et traitement.

Pour l'application et la mise en place de la loi 28-00, un ensemble d'arrêtés et décrets d'application ont été promulgués à ce jour.

**Décret n° 2-07-253** : ([http://www.environnement.gov.ma/PDFs/pollution/decret\\_207253.pdf](http://www.environnement.gov.ma/PDFs/pollution/decret_207253.pdf)) portant classification des déchets et fixant la liste des déchets dangereux.

**Décret n°2-09-139** : (<https://www.sante.gov.ma/Reglementation/GESTIONETELIMINATIONDESDECHETS/2-09-139.pdf>) relatifs à la gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques.

**Décret n° 2-09-284** : (<http://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/160070.htm>) fixant les procédures administratives et les prescriptions techniques relatives aux décharges contrôlées.

**Décret n° 2-09-538** : ([http://aut.gov.ma/pdf/du\\_plan\\_directeur\\_national.pdf](http://aut.gov.ma/pdf/du_plan_directeur_national.pdf)) fixant les modalités d'élaboration du plan directeur national de gestion des déchets dangereux.

**Décret n° 2-09-85** : (<http://www.sgg.gov.ma/LinkClick.aspx?fileticket=YCCFwPsNKog%3D&tabid=413&portalid=0&mid=1453>) relatif à la collecte, au transport et au traitement des huiles usagées.



**DECHETS DANGEREUX DE LABORATOIRE**

Trier avec soin :

- Piles
- Ampoules, tubes fluorescents
- Peintures
- Solvants
- Acide, base
- Solides et liquides toxiques
- Matériels contaminés par des produits chimiques
- Produits et réactifs de laboratoire en petits conditionnements.

**VEILLEZ A :**

- Séparer les acides et les bases
- Isoler les produits les plus réactifs
- Vérifier que le produit est stable chimiquement
- Tenir à jour l'inventaire de vos produits stockés avec leur date d'ouverture
- Signaler et isoler les produits instables.

### Réduction des déplacements professionnels

- Favoriser les systèmes de visioconférences.
- Favoriser les formations à distance pour réduire les séances en présentiel.

Aussi, l'Université Moulay Ismail veille dans son chaîne d'approvisionnement à identifier les produits en plastique achetés qui pourraient être remplacé par des alternatives durables. A sensibiliser la communauté universitaire de l'importance de la minimisation de l'utilisation du plastic, l'utilisation des bons bacs de recyclage pour faciliter les tâches de recyclage et de tri des déchets aux prestataires de services de nettoyage des locaux de l'Université. Ainsi que le respect des lois en vigueur relatif à ce sujet.

Tous les marchés de l'UMI résultant des appels d'offre ouvert à la concurrence, énonce l'obligation d'une gestion des déchets optimisés aussi bien pour les marchés du matériel, de fournitures, matières premières, construction, nettoyage, jardinage, gardiennage.....

### REUTILISER

Chaque département informatique de l'Université Moulay Ismail veille depuis toujours à réutiliser les pièces d'anciens PC pour réparer d'autres.

